



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
9 décembre 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Douzième session

Genève, 17-19 février 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique :
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
 - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
 - iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce.
4. De l'inégalité et la vulnérabilité à la prospérité pour tous.
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

1. La Commission du commerce et du développement tiendra sa douzième session du 17 au 19 février 2021. Le rôle des commissions en tant qu'organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement, tel qu'il est défini au paragraphe 201 de l'Accord d'Accra, est de conduire une concertation sur une ou deux questions déterminées, d'examiner les rapports des réunions d'experts, d'administrer et de recommander pour approbation le



programme de travail des réunions d'experts dans leur domaine de compétence, et de promouvoir et renforcer les synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED.

2. La question de fond inscrite à l'ordre du jour est « De l'inégalité et la vulnérabilité à la prospérité pour tous ». La Commission examinera et adoptera les rapports des réunions d'experts. Elle passera aussi en revue les activités de promotion et de renforcement des synergies entre les trois piliers qui ont été menées à bien par le secrétariat.

Point 1

Élection du Bureau

3. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres, dont quatre présentés conjointement par les listes A et C, deux par la liste B et un par la liste D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée.

4. Conformément au cycle de roulement établi, le Bureau de la Commission à sa douzième session sera donc constitué comme suit : président – liste C ; rapporteur – liste A (Afrique) ; vice-présidents – deux pour les listes A et C combinées, deux pour la liste B et un pour la liste D.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. À sa soixante-septième session, le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission du commerce et du développement. Un programme de travail sera distribué avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/50

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Rapports des réunions d'experts

a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera les rapports des réunions d'experts suivantes :

- i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
- ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
- iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
- iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/51	Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement sur sa douzième session
TD/B/C.I/MEM.4/24	Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement sur sa huitième session
TD/B/C.I/MEM.8/12	Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques sur sa quatrième session
TD/B/C.I/MEM.7/24	Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce sur sa huitième session

Point 4**De l'inégalité et la vulnérabilité à la prospérité pour tous**

7. Au titre de ce point du jour, la Commission du commerce et du développement contribuera aux travaux préparatoires de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Point 5**Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers**

8. Au titre de ce point du jour, le secrétariat rendra compte des progrès accomplis en matière de promotion et de renforcement des synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED dans les domaines de compétence de la Commission. La Division du commerce international et des produits de base et la Division de la technologie et de la logistique présenteront les progrès réalisés depuis la dernière session de la Commission.

Point 7**Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement**

9. Le rapport de la douzième session de la Commission du commerce et du développement sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
